



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six et le quinze-mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué le 4 mai 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la Présidence de son maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Membres du Conseil municipal	Nombre
En exercice	11
Présents	9
Absents excusés	2
Procurations	0

Présents : CARDI Angelica, CASATICI Pierre-François, CLEMENTI Emma, GRAZI François, GHIRLANDA Eric, LOGEREAU Pauline, LUCIANI Marie-Thérèse, POTENTINI Yves, VINCENTI Antoine

Absents : DAVID Emmanuel, DE ZERBI Alexandra,

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : CASATICI Pierre-François

Après signature de la feuille de présence et vérification que le quorum est atteint, la délibération suivante a été prise :

2. Motion de soutien en faveur de l'enseignement immersif de la langue Corse

Délibération N° 024-2026

EXPOSE DES MOTIFS :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002398-20260515-024-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet : 19/05/2026

Monsieur le maire expose à ses collègues que la langue corse fait partie du patrimoine de notre pays.

Héritage culturel, intellectuel et social, forgé au fil des siècles, la langue Corse est profondément enracinée dans notre territoire.

Elle reflète des valeurs, elle façonne nos liens sociaux, nos façons de penser, d'apprendre, de travailler, de vivre ensemble. Elle permet l'inclusion et la cohésion sociale.

Mais la langue Corse fait partie des langues régionales menacées de disparition.

Sa disparition serait une perte irréversible de notre mémoire collective, de nos savoirs oraux et de notre diversité.

La pratique du Corse n'entre pas en concurrence avec le rayonnement de la langue Française. Au contraire, elle renforce l'ouverture d'esprit et le dialogue des cultures.

Le plurilinguisme est un atout : il favorise la créativité, la flexibilité intellectuelle et la performance collective.

La langue Corse ne se transmet plus naturellement dans les familles.

L'enseignement immersif constitue donc l'unique levier efficace pour redonner vie à la langue et contribuer à assurer sa survie.

Nous croyons que cette démarche est structurante pour notre société et qu'elle prépare une génération ouverte, enracinée, plurilingue et confiante.

Monsieur le maire propose ainsi à ses collègues d'affirmer publiquement notre attachement à l'enseignement immersif de la langue Corse ainsi que notre soutien à Scola Corsa, qui porte cette initiative depuis 2021 et qui œuvre pour sa sauvegarde et sa promotion par des actions dans le milieu éducatif.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales,

TRES préoccupé par la survie et la transmission de la langue Corse, patrimoine culturel, intellectuel et social de notre île,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DE-2023-05-024-2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026

AFFIRME son attachement à l'enseignement immersif de la langue Corse,

APPORTE son soutien à SCOLA CORSA qui œuvre pour sa sauvegarde et sa promotion dans le milieu éducatif,

CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

VOTANTS	10
EXPRIMES	9
ABSTENTIONS	0
POUR	8
CONTRE	1

Cette délibération a été adoptée à la majorité

Le Maire



Le Secrétaire de séance

